

BULLETIN MUNICIPAL N°34

JUIN 2018



MAIRIE DE MOULEYDIER
Rue du Docteur DAUDE LAGRAVE
24520

Tél. 05.53.22.22.00
Fax 05.53.22.22.05

Email : mairie.mouleydiér@orange.fr



MAIRIE DE MOULEYDIER
Rue du Docteur DAUDE LAGRAVE
24520

Tél. 05.53.22.22.00
Fax 05.53.22.22.05
Email : mairie.mouleydier@orange.fr



L'Editorial du Maire,

Avec la mise en place d'un nouveau Président et d'un nouveau gouvernement, les changements s'accroissent et notre vie quotidienne est une adaptation permanente à de nouvelles lois et de nouvelles règles de vie pas toujours bien acceptées.

Déjà, le schéma de cohésion territoriale (SCOT) et le PLU étaient une révolution dans l'urbanisme. Aujourd'hui un nouveau SCOT et un PLUI modifient encore plus les règles d'aménagement de notre cadre de vie. Nous sommes tous concernés mais on s'informe souvent trop tard. Le bureau d'étude, les services de l'état et certains élus tiennent rarement compte de l'intérêt individuel.

L'accessibilité, la sécurité, l'hygiène sont très concernées afin de rendre les conditions de vie les plus agréables possibles à tout le monde. Tous les handicaps doivent être pris en compte dans tous les lieux publics. C'est une obligation nécessaire mais très coûteuse pour les collectivités.

De même, l'interdiction des désherbants et pesticides est une contrainte pour protéger notre santé mais elle implique de grands changements dans la façon d'appréhender la nature.

D'autres règles doivent aussi être appliquées concernant les ordures ménagères, le brûlage, les bruits et les relations de voisinage. Elles nous touchent de très près, il faut en tenir compte car nul n'est censé ignorer la loi.

Les impôts, les taxes, les prélèvements nous inquiètent par leur hausse systématique.

Une très grande vigilance est aussi obligatoire dans un nouveau monde de la communication qui parfois nous dépasse : Internet, le numérique, la dématérialisation, les réseaux sociaux nous posent souvent des inquiétudes supplémentaires et nous demandent une facilité d'adaptation redoublée lorsqu'on avance en âge.

C'est un progrès qu'il faut absolument comprendre, adapter et maîtriser le plus rapidement possible.

La mondialisation nous entraîne dans un tourbillon d'obligations que nous avons parfois bien du mal à accepter mais l'évolution pour une vie meilleure est sans doute à ce prix.

Comme tous les ans à cette époque mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous un très bel été.

Le Maire

Jean-Michel BOURNAZEL

SOMMAIRE-

Informations mairie
Animations
Ecole
Informations diverses
Budget Travaux
Espace associations
Etat civil Divers

Comité de rédaction :

Jean-michel BOURNAZEL,
Pascal COFFIN,
Michel DELFIEUX,
Roseline HELLE,
Bernard PETIT,
Monique PEYRICAL,
Amélie

SENGPHADITCHANH

Responsable de publication:
Jean-Michel BOURNAZEL



Bruit

Utilisation d'engins de jardinage ou d'outils de bricolage bruyants

Ils pourront être utilisés uniquement :

- ♦ du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00
de 14h30 à 19h30
- ♦ le samedi :
de 9h00 à 12h00
de 15h00 à 19h00
- ♦ Les dimanches et jours fériés: de 10h à 12h



Brûlage

Il est strictement interdit de brûler les déchets verts du 1er mars au 30 septembre.

Cela reste possible en dehors de cette période sous réserve de le déclarer préalablement en Mairie à l'aide d'un imprimé.



Don

Le secteur des Portelières est en pleine urbanisation. Plusieurs terrains constructibles ont été vendus et la municipalité doit maintenant en améliorer la voirie.

C'est pour 1 euro symbolique que la famille GONTIER a donné à la mairie une parcelle de terrain qui va nous permettre de sécuriser un virage devenu trop étroit et dangereux.

Les frais de géomètre seront bien évidemment pris en charge par la mairie.

Un grand merci pour ce geste de civisme.

Vente

La maison rue du 21 juin précédemment occupée par l'association de l'âge d'or a été vendue. Le nouveau propriétaire a pris possession des lieux et après quelques travaux nous aurons le plaisir d'accueillir de nouveaux administrés dans le bourg. Cette vente va nous permettre d'investir dans des travaux de rénovation de notre patrimoine bâti qui reste encore important et demande toute notre attention.

Locations mairie

Comme vous le savez, les normes d'accessibilité pour les salles recevant du public sont très strictes et la municipalité a dû s'adapter notamment à la mairie. Le rez de chaussée est maintenant aux normes mais nous avons abandonné l'idée de mise en conformité des pièces de l'étage qui ne peuvent plus désormais servir pour des réunions. Heureusement, nous avons pu nous adapter et louer certaines pièces à usage de bureaux. Nous avons à ce jour, trois locataires à l'année et nous avons loué pour 3 semaines un bureau à l'équipe de cinéma qui tournait dans les environs des scènes du téléfilm sur Victor Hugo.

D'autres salles sont encore libres et peuvent être mises à la disposition de particuliers, de privés, d'entreprises qui peuvent demander plus de précisions au secrétariat aux heures d'ouverture.

Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux vétérinaires installés rue Albert CLAVEILLE ainsi qu'au nouveau propriétaire du bar Au bon coin. Des travaux importants ont été réalisés dans ces commerces afin de nous accueillir dans les meilleures conditions et ces travaux participent à l'embellissement et l'attractivité de notre village. Nous leur adressons tous nos vœux de réussite dans leur entreprise.



ANIMATIONS



Fête du 8 juillet

Comme les années précédentes un repas est organisé sur la place de la halle.

Une animation musicale vous accompagnera lors de cette soirée.

L'apéritif est offert par la municipalité.

Menu 13€

Assiette composée – crudités et charcuterie

Jambon braisé cuit 6h au feu de bois

Accompagné de pommes de terre sarladaises maison & de sa sauce au poivre au Monbazillac

Le vin et les gâteaux seront vendus sur place au profit des associations de MOULEYDIER.

Réservation obligatoire au 06.10.45.02.09

Cette soirée se terminera à 23h00 par un spectacle pyrotechnique sur les terrasses.

Venez nombreux



Fête des voisins

Quartier BELPECH LA PONTONIE

Plus de 50 personnes étaient réunies le 03 juin dernier pour le repas des voisins.

Plusieurs nouveaux arrivants ont participé. Merci à la famille VAUDOIS et à tous ceux qui se sont impliqués dans cette journée chaleureuse et conviviale.



Quartier de TUILIERES

Organisée par l'association « Les amis de TUILIERES » le repas de quartier a eu lieu dimanche 3 juin à la salle des fêtes.

Près de 80 personnes se sont retrouvés dans une ambiance conviviale qui s'est même prolongée en fin de journée par des jeux de cartes et des parties de pétanque.



Randonnées VTT et pédestre

La quatrième édition de « LA MONTLEYDERIENNE » sera le 08 juillet avec départ et arrivée au stade de la Gravière. 2 circuits marche de 7 et 12 kms et 3 circuits VTT de 18, 38 et 50 kms ainsi qu'une restauration rapide seront proposés aux randonneurs.

Les organisateurs remercient les mairies voisines et les propriétaires privés qui nous permettent d'emprunter des circuits magnifiques.

Merci aussi à la mairie de MOULEYDIER et à tous les bénévoles qui s'engagent dans l'animation de notre village.

Renseignements : B. PETIT
0617257692





Marchés nocturnes

Les marchés nocturnes auront lieu sur la place de la halle les :

Lundi 9 juillet 2018

Lundi 23 juillet 2018

Lundi 6 août 2018

Lundi 20 août 2018

L'occasion pour les habitants de MOULEYDIER et des alentours de venir découvrir des produits du terroir dans une ambiance musicale.

Salles La Gravière

Nos salles désormais très accueillantes et fonctionnelles sont très demandées cependant certains désistements ont été préjudiciables aux réservations. Le conseil municipal a donc instauré une pénalité de 20 euros pour toute réservation non confirmée ou annulée.

Horaires bibliothèque

Nouveaux horaires à partir du mois de septembre:
Les lundis et vendredis de 14h à 17h

ECOLE

L'année scolaire se termine avec un effectif stable par rapport à l'année précédente soit 96 élèves pour l'école de MOULEYDIER.

Le changement important pour la prochaine rentrée scolaire est le retour à la semaine de quatre jours. La concertation engagée entre les élus et le conseil d'école (délégués des parents d'élèves et enseignants) du regroupement pédagogique a permis d'obtenir l'autorisation de l'Académie de revenir aux anciens rythmes scolaires. Une large majorité de communes a fait ce choix.

Les motivations de ce changement :

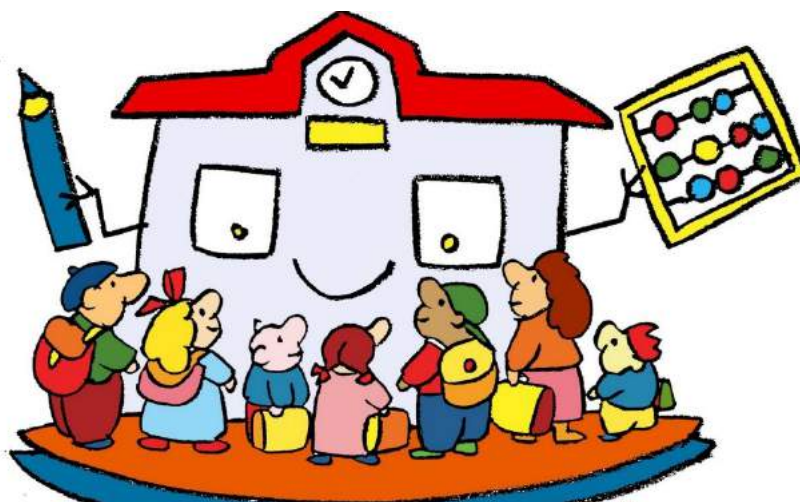
La suppression des contrats aidés

La difficulté de trouver du personnel qualifié pour peu d'heures de travail quotidien

De plus, il y avait une inégalité des activités proposées entre nos villages et les villes qui possédaient déjà du personnel et des structures adaptées pour accueillir les enfants.

Quatre employées municipales (trois titulaires et une en contrat à durée déterminée) assurent le bon fonctionnement de l'école (aide dans les classes avec les enseignants, cantine, garderie et entretien des locaux).

Fin juin, une sortie pêche avec pique-nique aura lieu au lac de la Resta pour tous les enfants de l'école (journée organisée par la Fédération Départementale de Pêche et l'Association des pêcheurs de MOULEYDIER).





Les grands projets

La véloroute voie verte est pratiquement terminée de MOULEYDIER à Tuilières, elle est très fréquentée pour le bonheur des petits et grands. Elle va se poursuivre vers CREYSSE, quelques ajustements de parcelles sont en cours.

Fin 2019, on devrait pouvoir rouler de Tuilières à la limite de la Gironde du côté du FLEIX

L'office de tourisme près du port de BERGERAC devrait lui aussi être opérationnel à l'été 2019. Ce sera la maison du tourisme, du vin, des produits régionaux mais aussi de CYRANO. Cet espace de rencontre des touristes sera également un lieu de promenade pour tous les administrés qui souhaiteraient non seulement s'informer mais aussi passer un bon moment de convivialité autour des produits du terroir.

Le parc aqualudique est encore à ses débuts mais ce sera plus long que prévu. Il faudra être un peu plus patient mais l'attente en vaudra la peine.

La ferme des Nebouts près de PRIGONRIEUX sera une terre réservée à la culture Bio et à ceux qui veulent se former et se consacrer à cette culture de plus en plus indispensable à notre qualité de vie.

Toutes ces réalisations peuvent être mise en place grâce à des subventions importantes avoisinants parfois 80 % du coût. Il faut remercier élus et services pour leur sérieux dans la mise en place des différents dossiers.

PLUI

Le plan local d'urbanisme intercommunal est en préparation depuis déjà plusieurs mois. Il va modifier notre plan d'urbanisme communal de façon restrictive en application des lois d'urbanisme nationales. Des représentants de la CAB autour de C. BORDENAVE se joignent aux élus de MOULEYDIER pour définir au mieux les zones constructibles, agricoles et naturelles à protéger.

C'est surtout vous propriétaires qui devez être très attentifs au devenir de vos parcelles. Si vous souhaitez des changements par rapport à notre PLU vous devez vous manifester déjà en mairie.

Des réunions sont aussi prévues comme le 11 juin à PRIGONRIEUX. Il y aura une enquête publique et un commissaire enquêteur pour vous rencontrer.

Le PLUI devrait être terminé et applicable dès 2020.

Surtout n'attendez pas que les zones et les règlements de zones soient arrêtés par tous les services pour manifester vos souhaits.

L'application du PLUI interviendra dans tous vos projets d'urbanisme dans les prochaines années alors ne soyez pas bloqués dès à présent.

Les nouvelles lois sont parfois très contraignantes et méritent toute votre attention.



Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont une compétence de la CAB et du SMD3, un syndicat très important ou nous sommes représentés par 2 délégués.

Dans notre commune, le ramassage est confié à la société Véolia. Celui-ci se fait porte à porte le mercredi matin.

Une nouvelle réglementation n'autorise plus les camions bennes à reculer et ils vont devoir gérer cette nouvelle contrainte bien sûr aux dépens des rues sans issue.

Un second passage a lieu le samedi matin, uniquement aux endroits de rassemblements des containers.

Nous tenons à attirer votre attention sur ces lieux qui ne sont en aucun cas des dépôts de déchetterie. Ces containers ne peuvent nullement recevoir ni déchets verts, ni ferraille, ni encombrants, etc....

La municipalité dispose d'un service de ramassage sur rendez-vous mais cela vous coûtera la somme de 25 euros.

Vous pouvez aussi aller à la déchetterie qui est gratuite pour les particuliers.

Surtout faites un tri sérieux de vos déchets : pensez au compost, recyclez dans les sacs jaunes, le moins possible de sacs noirs. Notre facture qui se calcule suivant le poids des ordures pourrait diminuer.



Augmentation Taxe d'habitation CAB

L'impact de la décision de l'Etat exonère 22 % des contribuables dits plus fragiles, 63 % des contribuables issus des classes moyennes verront leur taxe réduite et les 15 % restants, les contribuables les plus aisés paieront la taxe.

L'incidence sur notre territoire de l'augmentation de 2 points de la taxe d'habitation est la suivante : 22 % des contribuables seront toujours exonérés, 63 % connaîtront une moindre baisse (pour une taxe d'habitation de 1000 euros, la baisse ne sera pas de 300 euros mais de 240), les 15 % les plus aisés verront leur taxe d'habitation augmentée (pour 1000 euros, ils paieront 1060 euros)

En 2017, la pression fiscale de la CAB + ville de Bergerac s'élève à 753 euros par habitants en moyenne (Sarlat : 1090 euros, Périgueux : 943 euros, Guéret : 847 euros, Marmande : 830 euros)

Avec l'augmentation du taux de taxe d'habitation, la pression fiscale de la CAB passerait de 753 à 780 euros

La conséquence budgétaire de cette augmentation donnerait à la CAB 1.6M d'euros supplémentaires par an en capacité d'épargne avec un effet démultiplicateur sur l'investissement.

L'objectif est de continuer à investir 10 M d'euros par an sur le territoire. Or, sans recettes nouvelles, la capacité d'investissement s'effondre.

La réflexion a été exposée aux maires lors de la conférence des maires le 3 avril dernier. Sur les 30 présents, 27 se sont déclarés favorables à cette hypothèse. C'est pourquoi, cette augmentation de la fiscalité a été mise au vote lors du Conseil communautaire du 10 avril suivant, proposition adoptée par 75% des conseillers communautaires.



Canal

Tout était prêt pour débiter la mise en place des deux portes d'écluses avant la Dordogne, un aménagement qui devait aussi permettre aux gabarres d'accoster en un lieu fort apprécié des touristes. Après l'appel d'offre réglementaire, l'entreprise bordelaise était même retenue. Survenait alors le problème d'infiltration face à l'école de ST CAPRAISE et contre la large majorité de son conseil syndical le Président ne donnait pas l'ordre de mission pour commencer les travaux à Tui-lières.

Après la réunion des maires des cinq communes concernées c'est une longue période d'incertitude qui se prépare.

Nos deux délégués, suivis de trois autres n'ont pas voté le budget 2018 qui fut quand même adopté par la plus petite des majorités (5 contre 5), le vote du Président faisant la différence.

Ce canal qui appartient à l'état nous coûte très cher. Nous payons l'entretien des rives, le faucardage et l'emprunt du bateau mais surtout pour encore plusieurs années, les palplanches posées en amont. La solidarité a des limites d'autant plus que l'avenir de l'ouvrage est très inquiétant et n'est plus financièrement supportable pour nos cinq communes engagées dans un contrat d'exploitation jusqu'en 2022.

Constructions annexes

Seules les constructions annexes d'une surface de moins de 5 m² d'emprise au sol et construites à 3 m minimum des limites séparatives (abri de jardin par exemple) ne demandent aucune formalité.

Une **demande préalable** ou un **permis de construire** est nécessaire avant de bâtir au-delà de 5 m² (se renseigner à la Mairie)



BUDGET COMMUNAL



Budget principal :

Les résultats de clôture du budget 2017 de votre commune s'établissent comme suit ;

Section de fonctionnement:

Recettes	Dépenses	Résultat
817768.17	781331.42	+34436.75

Section d'investissement

Recettes	Dépenses	Résultat
133449.16	79662.06	+57787.10

Vos élus ont décidé de ne pas augmenter les taux des impôts communaux pour l'année 2018.

Budget assainissement :

Section d'exploitation ;

Recettes	Dépenses	Résultat
216147.87	143872.05	+72275.82

Section d'investissement :

Recettes	Dépenses	Résultat
94209.50	232791.05	-138581.55



PERSONNEL COMMUNAL



Depuis plusieurs années, l'état diminue l'aide financière qu'il apportait aux communes avec la DGF (dotation globale de fonctionnement). Cette baisse devait s'arrêter et la dotation se stabiliser cette année. Malheureusement, pour un certain nombre de commune dont MOULEYDIER fait partie, cette dotation va encore baisser en 2018 diminuant encore nos recettes et compliquant encore la gestion de notre budget.

De plus, l'état a modifié certaines conditions d'attribution des contrats aidés (ancien CAE). Dans ce type de contrat l'état prenait à son compte une partie importante des charges salariales de ces emplois. Nous avons quatre emplois communaux concernés qui de ce fait ne pouvaient plus prétendre à cette diminution de charges en cas de renouvellement. La perte de ces aides et l'augmentation du coût de ces salariés, induite par ces modifications, étaient très importante pour notre budget, nous avons été contraints de nous séparer d'un agent des services techniques et de diminuer de façon significative des heures sur les autres contrats. Nous espérons que la qualité des services communaux n'aura pas trop à en souffrir mais il est impossible d'augmenter les dépenses lorsque simultanément les recettes qui nous sont attribuées baissent.

En mars, le personnel communal a suivi la formation "Prévention et Secours Civiques" (PSC1) dispensé par les pompiers de Bergerac.

Cette formation, premier maillon de la chaîne de secours enseigne les bons réflexes à adopter face à un malaise, une chute, une hémorragie, une plaie, un étouffement et rend plus efficace l'intervention des secours.



TRAVAUX



Pour des raisons de sécurité des travaux importants d'élagage ont été réalisés sur la place et dans la cour des écoles. En fonction de la météo, les parois du port de Tuilières seront nettoyées dans les prochains jours.

L'ensemble des huisseries, portes et fenêtres, de la salle des fêtes est remplacé par des menuiseries aluminium plus modernes et isolantes. De nouveaux lampadaires extérieurs vont être installés devant la salle pour répondre aux nouvelles normes d'éclairage pour le cheminement des personnes valides et handicapées,

Afin de préparer les festivités estivales, des modifications ont été apportées aux installations électriques de la place pour pouvoir accueillir dans les meilleures conditions les participants aux marchés campagnards et à la fête du 8 Juillet

Remplacement conduites d'eau prévu cette année

Rue de la rocade: sur 250 m

Rue de la Salmoniculture sur 130m

Circulation difficile à prévoir pendant les travaux



Produits Phytosanitaires (Rappel)



Nous vous rappelons que la loi dite « loi Labé » interdit l'utilisation des produits phytosanitaires et notamment tous les désherbants (sauf produits de bio-contrôle inscrits sur une liste) pour l'entretien par les collectivités locales des espaces verts, promenades, voirie.

Nous devons faire évoluer la notion de « mauvaise herbe » et avoir une meilleure acceptation de la flore spontanée dans notre village. Les enjeux écologiques sont importants car la dangerosité de ces produits est immense. Nous encourageons tous les habitants de notre commune, sensibilisés à la protection de notre environnement, à s'impliquer dans l'évolution de ces nouvelles pratiques écologiques. Nous encourageons également la population à nous aider, par exemple en entretenant leur devant de porte, (conformément à la réglementation) afin que notre cadre de vie soit préservé. La mobilisation de tous est nécessaire

Le désherbage de la voirie est réalisé par des moyens manuels ou mécaniques (débroussailleuse) et nous demandons aux personnes qui garent leur véhicule sur les trottoirs ou les surfaces enherbées de bien vouloir le déplacer de quelques mètres à l'arrivée des agents de voirie afin de ne pas les obliger à revenir ou qu'il y ait des « manques » dans l'entretien, Nous pensons pouvoir compter sur vous tous.



Stationnement

Vos élus sont très sensibles à la conservation des commerces dans notre village.

Il est donc envisagé de mettre en place sur certaines places de parking des zones sur lesquelles une durée maximale de stationnement de 2h (de 8h à 20h)seraient appliquées.

Sont notamment concernées 3 ou 4 places devant la poste ainsi que quelques places autour du nouveau marché le jeudi matin.



ASA DFCI

L'Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts Contre les Incendies a entériné la possibilité de faire entrer les représentants de chaque commune dans le bureau avec voix délibératives.

Pour notre commune le titulaire est Pascal Coffin et le suppléant François d'Halluin.

Ceci permettra à notre commune d'être mieux représentée.

Des travaux importants sont envisagés pour réaliser des réfections totales de pistes afin de permettre des meilleurs accès des équipes de lutte contre le feu.

Sécurité Routière

Depuis début 2018, chaque commune de la Dordogne a nommé un élu référent sécurité routière, François d'HALLUIN pour MOULEYDIER.

Il est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux : il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Les causes des accidents en Dordogne (bilan 2017, 31 tués):

- L'alcool est présent dans 1 cas mortel sur 3

- La vitesse excessive est constatée dans 13 accidents mortels

- Les mauvais comportements persistent : refus des priorités, non port de la ceinture de sécurité, usage du téléphone au volant

Pour ce premier trimestre 2018, on compte déjà 11 tués, 52 accidents et 57 blessés.

Soyons tous mobilisés.

Communes nouvelles

On entend beaucoup parler de communes nouvelles et des avantages qui pourraient en découler.

Nous en avons parlé avec nos voisins, nous avons rencontré l'union des maires et Madame la Sous-Préfète lors d'une réunion à ce sujet.

Il s'avère qu'une telle coopération peut être intéressante mais les aides se réduisent et la mise en place de la fiscalité n'est pas toujours facile.

Côté mutualisation des moyens, chacun peut y trouver son compte mais le plus bénéfique serait de mettre en place un projet important en commun. Nous avons donc décidé d'attendre et de voir.



ESPACE ASSOCIATIONS

Amicale des écoles

L'amicale des écoles, une des plus anciennes associations de MOULEYDIER, fonctionne grâce à des parents d'élèves bénévoles du regroupement pédagogique avec ST GERMAIN et MONS. Elle est indispensable à la vie de l'école.

Cette année scolaire a vu l'arrivée d'une nouvelle équipe qui a apporté quelques nouveautés au niveau des animations dont l'objectif est à la fois la satisfaction des enfants mais aussi l'aide financière aux projets pédagogiques des enseignants.

- ◆ En décembre : vente de chocolats et projection d'un film à la salle des fêtes de MOULEYDIER
- ◆ En février : loto à la salle des fêtes de ST GERMAIN et MONS
- ◆ En mars : carnaval sur le site de la Gravière à MOULEYDIER
- ◆ En mai : vente privée de fleurs et de légumes
- ◆ En juin :
Soirée théâtre à Saint Germain et Mons
Fête des écoles sur le site de la Gravière à MOULEYDIER
(spectacle des enfants mais aussi marché gourmand, magicien, cracheurs de feu)

Composition du bureau :

- ◆ Présidente : PIMOUGUET Murielle
- ◆ Secrétaire : LANNET Géraldine
- ◆ Trésorière : GRENIER Céline

Pêche AAPMA

Si l'on se réfère à l'adage mariage pluvieux, mariage heureux, on peut espérer que l'inauguration de notre local de pêche le 12-05-2018 aura des suites heureuses. En effet, c'est sous une pluie continue que nous avons monté les barnums le samedi matin, une éclaircie est apparue au moment de l'apéritif ce qui a permis au président de faire son discours de présentation de la société de pêche et de bienvenue aux maires et autres élus de notre secteur de compétences. Ensuite nous avons pu partager un repas préparé par la trésorière, l'épouse du vice président et des épouses de pêcheurs alors que la pluie repartait de plus belle. Les invités ont pu constater que les abords et la maison éclusière ont bénéficié d'un coup de jeune qui commençait à lui faire défaut. Nous espérons que tout le monde est reparti satisfait de cette journée malgré une météo capricieuse.

Programme 2ème semestre:

04 juillet : nettoyage des berges de la Dordogne ouvert à tous

08 juillet : concours de pêche au quai de MOULEYDIER

Courant juillet et août : nettoyage des abords de la maison des Ecluses

Courant septembre pêche d'inventaire sur le Clérans

Se renseigner : 06 41 68 91 57 abyle24@gmail.com





Etat Civil

Naissances 2018:

11/02/2018 Baptiste, Serge, Raymond ANGELY
3 autres naissances dont la publication n'est pas autorisée

Mariages:

Aucun

Décès 2018 connues en mairie:

Mme MOREROD épouse MOPTY Viviane, Suzanne,
Jacqueline
M BOURNAZEL Marcel
Mme SUPERCHI Reine

Rappel communication

Vous disposiez déjà d'un site internet très consulté afin de suivre les actualités de notre commune

<http://www.mouleydier.sitew.fr>

Une page Facebook a été créée : Mairie de MOULEYDIER

Vous y trouverez des informations sur notre commune mais aussi des informations émanant de la Préfecture, de la gendarmerie, de la CAB etc.....La consultation de cette page est ouverte à tout le monde.



Pharmacies de garde

Tableau des pharmacies de garde 2er semestre 2018

Du vendredi 20h00 au vendredi suivant à 14h00
Secteur MOULEYDIER, CREYSSE, BEAUMONT, COUZE et LALINDE.

J u i l l e t	Du 1 au 6 du 6 au 13 du 13 au 20 du 20 au 27 du 27 au 31	REVOL HEYNARD PROVOST DAVID HEYNARD	COUZE LALINDE CREYSSE BEAUMONT LALINDE
A o ù t	Du 01 au 03 du 03 au 10 du 10 au 17 du 17 au 24 du 24 au 31 Du 31 au 31	HEYNARD GRENIER REVOL LA HALLE PROVOST REVOL	LALINDE MOULEYDIER COUZE LALINDE CREYSSE COUZE
S e p t e m b r e	du 01 au 07 du 07 au 14 du 14 au 21 du 21 au 28 du 28 au 30	REVOL LA HALLE GRENIER DAVID HEYNARD	COUZE LALINDE CREYSSE BEAUMONT LALINDE
O c t o b r e	du 01 au 05 du 05 au 12 du 12 au 19 du 19 au 26 du 26 au 31	HEYNARD PROVOST DAVID LA HALLE GRENIER	LALINDE CREYSSE BEAUMONT LALINDE MOULEYDIER
N o v e m b r e	du 1 au 02 du 02 au 09 du 09 au 16 du 16 au 23 du 23 au 33 Du 30 au 30	GRENIER REVOL HEYNARD PROVOST DAVID LA HALLE	MOULEYDIER COUZE LALINDE CREYSSE BEAUMONT LALINDE
D e c e m b r e	du 01 au 07 du 07 au 14 du 14 au 21 du 21 au 28 du 28 au 31	LA HALLE GRENIER REVOL HEYNARD PROVOST	LALINDE MOULEYDIER COUZE LALINDE CREYSSE



Bonnes vacances

